



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BOITE À OUTILS

AGIR SUR L'ORIENTATION DES JEUNES VERS LE SECTEUR DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT



MAI 2025

SOMMAIRE

Introduction

- 01** Connaître les aspects réglementaires
- 02** Découvrir des outils
- 03** Construire un Partenariat « Parcours Avenir » local
- 04** Former des ambassadeurs

Annexes

INTRODUCTION

Face aux tensions sur les ressources humaines dans le secteur du soin et de l'accompagnement, l'accueil des élèves de collège et de lycée en stage est **un levier fondamental** pour faire découvrir nos métiers et ainsi ouvrir des perspectives de carrière, voire susciter des vocations.

Les métiers du soin et de l'accompagnement évoluent constamment pour répondre aux défis actuels : émergence de nouvelles pathologies, vieillissement de la population et complexification des besoins de prise en charge. Ces transformations, associées à une demande croissante de professionnels qualifiés, génèrent **un besoin urgent de nouveaux professionnels**. Ainsi, à titre d'exemple, selon les estimations de l'Association Nationale pour la Formation Hospitalière (ANFH) en 2023, le secteur nécessite chaque année **plus de 200 aides-soignants supplémentaires** pour répondre aux seuls départs en retraites.

Pour anticiper ces besoins et assurer la relève, **l'accompagnement des élèves au cours de leur formation initiale, ainsi que la création de partenariats de proximité avec les établissements scolaires, constituent des actions stratégiques**. Ces initiatives permettent aux directeurs d'établissements d'agir efficacement, à moyen et long terme, sur l'attractivité de leurs établissements et plus largement sur la démographie des ressources humaines dans le secteur du soin et de l'accompagnement.

Toutefois, pour offrir à chaque élève qui le souhaite un accès aux stages, **une collaboration forte** entre les institutions de formation, les structures sanitaires et médico-sociales, les professionnels du secteur, et les pouvoirs publics est primordiale. Ensemble, ils peuvent améliorer les conditions d'accueil des stagiaires sans déséquilibrer les équipes en place.

Enfin, ce contact direct dans le secteur du soin et de l'accompagnement favorise également un regard renouvelé sur ces métiers. En déconstruisant les idées reçues, les stagiaires découvrent **la diversité et la complémentarité** des compétences au sein du système de santé. Pour l'établissement, cet accueil devient un moment d'échange intergénérationnel, favorisant la prise de hauteur, des temps de partage et de rencontre.

De nombreuses initiatives locales démontrent qu'il est possible de conjuguer accueil de jeunes élèves, même mineurs, et fonctionnement quotidien des structures. Ces expériences peuvent marquer durablement les jeunes et, pour certains, **éveiller un intérêt profond pour ces carrières**.

Ouvrir son établissement aux stages permet à des élèves de bénéficier d'un lieu de stage **porteur de sens** et aider à l'orientation des élèves, d'agir en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation et de favoriser et développer les relations de l'établissement avec les établissements scolaires de proximité.

LES AVANTAGES POUR L'ÉTABLISSEMENT

- Valoriser son établissement et ses professionnels
- Faire connaître les métiers et les valeurs du secteur
- Faire découvrir le fonctionnement et les codes de l'établissement
- Promouvoir la diversité à long terme au sein de l'établissement
- Participer à une action favorisant la cohésion interne
- Valoriser l'image citoyenne du secteur ainsi que ses valeurs

L'INTERET POUR L'ÉLÈVE

- Ouvrir le champ des possibles en termes d'orientation et/ou confirmer un projet professionnel
- Identifier les métiers et les parcours de formation et de qualification associés
- Permettre une approche sensible et concrète de l'environnement physique et social
- Appréhender la posture professionnelle attendue

Pour accompagner les établissements dans cet engagement, nous avons élaboré, en partenariat avec l'Éducation nationale, **des fiches pratiques** qui visent à faciliter la préparation et l'organisation des stages. Ces outils vous aideront à répondre aux questions suivantes :

- Puis-je accueillir un élève mineur ?
- Quelles différences entre un stage de 3^e et un service civique ?
- Comment organiser un stage de groupe sur une semaine ?
- Comment faire connaître mon établissement et établir des liens avec les établissements scolaires ?
- Qu'est-ce qu'un ambassadeur métier ?

Ces fiches ont été conçues pour vous permettre de **gagner du temps de réflexion et de préparation**, afin que l'accueil des jeunes devienne **une opportunité enrichissante**, tant pour eux que pour votre établissement.

#Nos établissements ont du talent !

FICHE 1

CONNAITRE LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Il existe différents types de stages réglementés en fonction du parcours de l'élève (hors stages issus des instituts de formations infirmiers et aides-soignants ou internat) :

| | SEQUENCES D'OBSERVATION | | STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL | | STAGES DIPLOMANTS |
|------------------|---|--|---|--|--|
| | Séquence d'observation collège | Séquence d'observation lycée | Stage d'initiation | Stage d'application | Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) |
| Public | Elèves de 4 ^{ème} et de 3 ^{ème} | Elèves de 2 ^{nde} générale et technologique | Elèves de 3 ^{ème} prépa métiers et 4 ^{ème} SEGPA | Elèves de 3 ^{ème} SEGPA et d'Erea | Elève de plus de 14 ans en formation professionnalisante |
| Durée | 5 jours | 2 semaines * (dernier mois de l'année scolaire) | Durée en fonction du programme pédagogique | | Durée en fonction du référentiel du diplôme (ex: CAP ou bac pro) |
| Temps de travail | Horaires scolaires | Horaires scolaires | <p><u>Avant 15 ans</u> : 7h maximum par jour (entre 6h et 20h) et 30h maximum par semaine. Repos de 2 jours par semaine. Maintien des congés scolaires</p> <p><u>Après 15 ans</u> : 35h maximum par semaine</p> | Selon les textes réglementaires relatifs à chacune de ces formations | Selon les textes réglementaires en fonction du diplôme |
| Objectif | Préparer un projet d'orientation, découvrir le monde professionnel, développer des compétences | | Découverte des milieux professionnels | Articuler les savoirs et savoir-faire acquis avec les langages techniques et les pratiques professionnelles | Mettre en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification |
| Activité | Activités, enquêtes, essais, démonstrations sous contrôle des personnels responsables de leur encadrement et sans accéder à quelque machine que ce soit, sans effectuer de travaux légers même autorisés aux mineurs par le Code du travail | | Travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail. Interdiction formelle d'accéder aux machines | Peuvent procéder à des manœuvres ou manipulations sur des machines, produits ou appareils de production nécessaires à leur formation | Les élèves d'au moins 15 ans peuvent réaliser les travaux interdits susceptibles de dérogation dans les entreprises ayant effectué une déclaration de dérogation auprès de l'inspecteur du travail |
| Indemnité | Non rémunéré mais gratification possible | | | Obligatoire si la durée dépasse 2 mois dans l'année scolaire et la même entreprise | |
| Visite médicale | Non obligatoire | | | Obligatoire | |
| Vaccins | Non obligatoire | | | Obligatoire | |

*Peut être fractionné entre plusieurs établissements



CODE DU TRAVAIL

Les stages de découvertes de seconde et troisième doivent suivre **le même rythme que le rythme scolaire**. Ce n'est pas un parcours professionnalisant, donc il n'y a pas de dérogation. **Le code du travail prévoit que :**

- Un élève de moins de 16 ans ne peut pas être accueilli en milieu professionnel au-delà de 20h00. À partir de 16 ans, une tolérance est possible jusqu'à 22h00. Dans les deux cas de figure, l'élève ne peut pas être accueilli avant 6h00 du matin ;
- L'accueil dans la structure doit se faire dans la limite des durées maximales de travail hebdomadaires de 35 heures et quotidiennes de 7 heures (la convention indique 8 heures, intégrant la pause méridienne) ;
- Les repos quotidiens de l'élève sont respectivement de 14 heures consécutives minimum pour les moins de 16 ans et 12 heures au minimum pour les élèves de plus de 16 ans. Le repos hebdomadaire est de 2 jours consécutifs pour tous les élèves ;
- Dès lors que le temps de travail quotidien atteint 4 heures 30, l'élève doit bénéficier d'un temps de pause de 30 minutes consécutives minimum ;
- L'élève peut être seul ou sans surveillance d'un adulte sur le temps de la pause déjeuner.



DÉPLACEMENTS

Si des déplacements nécessitant l'usage d'un véhicule sont prévus au cours de la séquence d'observation en milieu professionnel, il convient de **le mentionner expressément** dans la convention de stage (rubrique « activités prévues »). En cas d'observation sur un site annexe de la structure d'accueil, l'élève peut s'y rendre et en revenir par ses propres moyens, dès lors que ces trajets sont assimilables aux trajets domicile-école et n'engagent pas la responsabilité de l'institution.



MULTI-ÉTABLISSEMENTS

En cas de multi-établissements pour mutualiser l'offre de stage, la convention doit être signée **par l'ensemble des établissements concernés**.



ASSURANCES

Le responsable de l'organisme d'accueil doit prendre **les dispositions nécessaires** via son assureur pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève.



ACTIVITÉS

Les élèves étant mineurs, certains travaux pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou morale sont dits « **interdits** » et listés en raison de leur caractère dangereux. Les activités relatives aux soins et à l'accompagnement ne font pas partie de la liste.



CONVENTIONS DE STAGE

Les conventions de stages comportent **des mentions obligatoires**. Des modèles de conventions de stages sont disponibles sous le bordereau « Services en ligne et formulaires » :



Il existe d'autres dispositifs réglementés en dehors des parcours précités :

| AUTRES DISPOSITIFS RÉGLEMENTÉS | | | |
|---------------------------------------|--|---|--|
| | Service civique* | Service national universel (SNU) | Stage auprès de la CCI locale |
| Public | Jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans si situation de handicap | Jeunes de 15 à 17 ans | Collégiens (en classe de quatrième et de troisième), lycéens et étudiants (quel que soit leur âge) |
| Durée | 6 à 12 mois | 84 heures ou 12 jours et peut être réalisée en continu ou de manière perlée sur toute une année La mission se déroule en dehors du temps scolaire ou du temps de travail donc soit en soirée, les mercredis (sous réserve de disponibilité), les week-ends et ou/ pendant les vacances scolaires ou congés | 5 jours maximum Pendant les vacances scolaires |
| Objectif | Engagement ad hoc | Mission d'intérêt général | Découvrir le monde professionnel |
| Activité | Les missions confiées au volontaire ne doivent pas avoir été exercées par un salarié ou un agent public de la structure d'accueil moins d'un an avant la signature du contrat de Service Civique | Développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général, renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes | Sous surveillance, possibilité d'effectuer des travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail. Ne peut pas accéder aux machines et produits |
| Indemnité | Total de 619,83 € par mois, dont 112€ de reste à charge pour l'établissement | Non rémunéré | Non rémunéré |
| Visite médicale | Non obligatoire | | |

*L'établissement doit être habilité. Pour le secteur médico-social, on parle de SCSS : Service civique Solidarité Senior.

En complément, des visites individuelles ou collectives de l'établissement peuvent également être mises en place sur une ou deux journées.

FICHE 2

DÉCOUVRIR DES OUTILS

Le stage est **une occasion unique** pour les élèves de découvrir les établissements du soin et de l'accompagnement et leurs multiples métiers. Cependant, son organisation peut s'avérer complexe, notamment en raison de la nécessité de concilier la continuité du service et la découverte des différentes professions. Alors pourquoi ne pas essayer un programme alternatif permettant une découverte complète de l'établissement sur une semaine ?!

Plutôt que de confier l'élève à un seul tuteur, **organisez un programme alternatif pour plusieurs élèves**, qui leur permettra de faire le tour des différents services et de rencontrer une multitude de professionnels. Cette approche permet de ne pas surcharger les professionnels au contact des usagers tout en offrant aux élèves une vision globale des services.

Initiative locale : le succès de la semaine découverte au GHT Armor

Le GHT Armor a développé un partenariat avec le collège de Lannion, suivi par un comité de pilotage (équipe de direction - équipe de santé au travail - PCME - ingénieur qualité). Après inscription des élèves intéressés auprès du principal, et réception de leurs lettres de motivation et CV, dix élèves de 3ème ont été accueillis pendant une semaine et ont pu découvrir les différents métiers de l'hôpital. Des déjeuners avec des professionnels ont été organisés pour favoriser les échanges et le partage d'expériences (ex : directeur, psychologue, cadre de santé...).

Une attention particulière a été donnée aux élèves pendant la semaine : débriefing le matin, le midi, le soir pour avoir le ressenti au fil de l'eau des élèves. **Le questionnaire de satisfaction et un bilan avec le principal du collège sont revenus très positifs.**

Cette boîte à outils propose **un fichier Excel contenant diverses trames de plannings hebdomadaires**, conçues pour simplifier l'organisation et l'adapter aux besoins spécifiques de chaque structure. Modifiables et personnalisables, ces modèles permettent d'agencer les activités de la semaine de manière flexible, en fonction des contraintes et objectifs pédagogiques.

Avec cet outil, vous gagnez un temps précieux en évitant de créer chaque planning de zéro !

Les étapes clés de la construction d'une semaine portes ouvertes :

1

COPIL

Rassemblez les parties prenantes (direction, cadre, représentants des professionnels, etc.) pour définir le projet

2

Partenariat

Prenez contact avec les collèges situés à proximité de votre établissement pour présenter le projet de stage

3

Construction

En collaboration avec le principal du collège, ajuster le projet de stage afin qu'il corresponde aux objectifs pédagogiques



Avez-vous pensé à nouer **des partenariats entre plusieurs établissements** et ainsi mobiliser vos professionnels sur une seule journée, voire une demi-journée?

Pour les établissements de plus petite taille par exemple, il est possible de mettre en place un stage en collaboration avec d'autres acteurs du territoire, tels que des établissements du même groupement, d'autres établissements de santé, des structures du domicile ou des associations locales. Vous pouvez également contacter les instituts de formations (IFSI, IFAS et IFAPP) et universités afin qu'ils puissent présenter leurs formations et/ou faire des ateliers. Cela permet à l'établissement de n'être mobilisé que sur une journée ou une demi-journée, tout en gagnant en visibilité !

Initiative locale : le modèle breton de « Ma clinique est fantastique » de la Fédération Hospitalière Privée (FHP), modélisé au niveau national

En 2024 se tenait la 8^{ème} édition de l'évènement « *Ma clinique est fantastique* », un événement qui a mobilisé 15 établissements bretons de la FHP et environ 700 élèves et étudiants. Sur une semaine, les hôpitaux et cliniques privés se sont ouverts au grand public, et particulièrement aux jeunes, à travers l'organisation d'évènements visant à mieux faire connaître les métiers de la santé.

Chaque année, ce rendez-vous permet ainsi aux étudiants de participer à de nombreux ateliers : innovation, actions de dépistage et de prévention, premiers gestes d'urgences, visite de plateaux techniques, échanges avec les équipes... **L'objectif ? Faire découvrir l'ensemble des métiers offerts par le secteur de la santé et susciter des vocations !**



Au-delà des formes d'accueil traditionnelles, **de nombreuses alternatives peuvent être envisagées.** Des actions ludiques atypiques (consultations médicales de doudous) ou des actions ciblées (parcours d'insertion professionnelle personnalisés avec les missions locales) peuvent s'imaginer dans le cadre de partenariats de proximité !

Enfin, pensez à une journée portes ouvertes conçue pour les enseignants, leur permettant de découvrir les différents métiers de notre secteur et donc de mieux accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation.

4

COPIL

Finaliser le projet : rassemblez le comité de pilotage pour valider le programme, les intervenants, les horaires et les dates

5

Inscriptions

Communiquez auprès des collègues partenaires et permettez aux élèves intéressés de s'inscrire au stage

6

Conventions

Transmission des noms et des conventions de stage par l'établissement scolaire pour signature

FICHE 3

CONSTRUIRE UN PARTENARIAT « PARCOURS AVENIR » LOCAL

Le Parcours Avenir est **un dispositif pédagogique** qui permet, aux élèves de la 6^{ème} à la Terminale, de découvrir le monde du travail et d'élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnel.

Il est défini par chaque établissement scolaire qui désigne un référent chargé de sa coordination. Les élèves participent de ce fait à plusieurs actions de découverte du monde du travail, tout au long de leur scolarité. Ces actions sont organisées en collaboration avec des partenaires extérieurs, tels que des entreprises, des institutions, des associations ou des collectivités locales, et s'inscrivent dans un projet pédagogique. Par exemple, le stage de 3^{ème} est un élément du parcours avenir.

Parcours Avenir, c'est finalement un ensemble d'expériences concrètes visant à :

- Découvrir le monde du travail et ses multiples facettes ;
- Développer ses compétences en matière d'orientation et de projet professionnel ;
- Rencontrer des professionnels et des acteurs du monde socio-économique ;
- Mieux se connaître et affirmer ses choix d'orientation.

Initiative locale : le Parcours Avenir « Découverte des métiers du médico-social » du Finistère, initié par l'ARS Bretagne - Délégation Départementale du Finistère, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et le Conseil départemental du Finistère.

Cette initiative originale permet, aux élèves de la 6^{ème} à la Terminale, **de découvrir de l'intérieur les différents métiers du secteur médico-social et de rencontrer les professionnels de terrain.** Des établissements médico-sociaux volontaires accueillent des groupes d'élèves (12 maximum), pour une visite découverte et des rencontres avec les professionnels.

La visite des élèves s'inscrit **dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignant.** Les élèves effectuant la visite doivent produire un ou plusieurs supports (interviews filmées ou écrites de professionnels, reportage photos, rédaction de fiches métiers...), afin de les présenter aux autres élèves de leur classe (partage d'expérience et d'information sur le secteur médico-social). En accord avec les établissements et services médico-sociaux, les élèves peuvent aussi proposer une activité pour les résidents et personnes accompagnées par les établissements et services médico-sociaux qui les reçoivent.

Des établissements de formation volontaires (écoles, instituts, maison familiale rurale (MFR), lycées professionnels ou technologiques) proposent des visites, des interventions en classe, des rencontres avec des formateurs, des élèves et anciens élèves, pour présenter les différents cursus de formation. Au-delà du bilan individuel, le bilan de stage peut être réinvesti pour promouvoir le secteur. Par exemple, un élève de 3^{ème} pourra faire une présentation de son stage à des élèves de 4^{ème}.

Comment un établissement sanitaire ou médico-social peut-il s'inscrire dans la démarche ?

Contactez votre établissement scolaire de proximité. Vous pouvez vous inscrire dans une démarche globale au sein du Parcours Avenir, ou, comme cela a été fait dans le Finistère, créer un Parcours Avenir spécifique aux métiers de notre secteur.

Les établissements scolaires pourront vous proposer divers projets !

Quelques idées d'activités avec les élèves...

Un stage réussi se construit bien au-delà de l'observation. Pour que le stagiaire tire pleinement parti de cette expérience, il est crucial de l'encourager à s'impliquer activement à travers des missions concrètes et des projets participatifs.



Des moments participatifs

- Confier des petites tâches pratiques et concrètes, explicitées par le collaborateur et sous sa surveillance
- Faire participer les élèves à la vie de la structure
- Projets intergénérationnels comme projets radio PA ou Sport Handicap
- Mener des actions de préventions (hygiène des mains, nutrition, sommeil, prévention addiction)
- Utiliser des outils : simulateur de vieillesse, pose de résine, boîte à coucou, mise en situation *via* des casques de réalité virtuelle, premiers gestes d'urgence....
- Programmer un évènement autour du sport entre élèves, professionnels et usagers



Des moments de présentations

- Partager avec les élèves le statut légal de la structure et son organisation hiérarchique (construire un organigramme)
- Présenter les missions de la structure, ses interactions avec les acteurs extérieurs (partenaires, clients, institutions), les difficultés auxquelles elle fait face, son adaptation aux transitions numériques et environnementales
- Prévoir des temps de présentations de métiers (rencontres de différents professionnels)
- Revenir sur les diverses formations possibles pour accéder aux différentes professions nécessaires au fonctionnement de la structure



Des moments d'observations

- Permettre aux élèves d'observer les tâches des différents collaborateurs et de recueillir leurs explications
- Visiter les locaux
- Prévoir des réunions de travail avec d'autres personnels de la structure pour leur permettre de la voir sous divers aspects et d'appréhender le travail d'équipe
- Trouver une tâche qui pourrait facilement être montrée à l'élève lors de son passage
- Proposer aux élèves d'accompagner les collaborateurs dans des sorties extérieures



Des moments d'échanges

- Prévoir un temps d'échange lors du premier jour sur les idées reçues
- Encourager les élèves à poser des questions, à demander des conseils, à faire des propositions
- Prévoir quelques questions personnelles sur les motivations, les parcours, les ambitions, la manière dont chacun se représente la profession (compétences, préjugés, inégalités d'accès)
- Accompagner les élèves dans la préparation de la restitution qui pourra avoir lieu en classe
- Faire un bilan avec les élèves en fin de séquence (ce qu'ils ont aimé, ce qu'ils ont appris...)



Des temps en autonomie

- Définir des ressources utiles à consulter facilement
- Laisser l'élève étudier les documents institutionnels (livret d'accueil, projet d'établissement, chartes..)
- Films *via* concours régional « je filme un métier qui me plaît »
- Faire du lien entre les activités apprises à l'école et les applications dans les métiers

FICHE 4

FORMER DES AMBASSADEURS

Mettre en place un programme d'ambassadeurs des métiers du soin et de l'accompagnement présente **de nombreux avantages**, tant pour les professionnels de santé que pour les jeunes et le grand public.

Un poste d'ambassadeur peut même être mutualisé au niveau d'un groupement ou d'une coopération d'établissements. Pour les professionnels de santé, cela permet également de **valoriser leurs métiers et leurs enjeux** en partageant leur passion et leur expérience avec les jeunes. Ils contribuent à redorer l'image de leur profession, à susciter des vocations, à montrer l'utilité sociale et sociétale et le sens de l'engagement, et cela contribue à leur épanouissement professionnel.



Renforcer la notoriété et la visibilité des métiers

En s'appuyant sur un réseau d'individus passionnés et engagés, les ambassadeurs permettent de diffuser des informations positives et réalistes sur les différents métiers de la santé et de l'accompagnement auprès d'un large public, y compris les jeunes en phase d'orientation.



Lutter contre les clichés et les idées reçues

Les ambassadeurs, par leur expérience et leur connaissance du terrain, peuvent démystifier les métiers et en présenter une image plus juste et attractive. Ils contribuent ainsi à changer les perceptions du public et à susciter des vocations.



Valoriser les compétences et les savoirs-faire des professionnels de santé

Les ambassadeurs mettent en lumière les compétences et les savoirs-faire indispensables, soulignant la diversité et l'importance de ces professions.



Promouvoir les valeurs humaines et le sens du service

Les ambassadeurs incarnent les valeurs humaines et le sens du service qui sont au cœur des professions de la santé et de l'accompagnement. Ils contribuent ainsi à promouvoir une image positive et altruiste de ces professions.

Initiative locale : l'affectation d'un référent pour les nouveaux salariés et les stagiaires au Centre Mutualiste de Kerpape

Anticipant une inaptitude au poste de travail quelque temps avant un départ en retraite, le Centre de Kerpape a proposé à une aide-soignante de devenir la référente des nouveaux embauchés et des stagiaires sur le service de neurologie à hauteur d'un mi-temps. **Ce fut la première esquisse d'un ambassadeur métier pour cet établissement.**

Cette initiative contribue à mieux promouvoir les métiers de la santé, à mieux accueillir et fidéliser de nouveaux professionnels tout en favorisant l'inclusion ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés de santé.

Comment accompagner un professionnel à savoir communiquer autour de son métier ?

Parler en public de son métier n'est pas inné. La formation permet aux professionnels **d'acquérir des outils et des techniques pour communiquer efficacement** avec les jeunes et transmettre leurs connaissances de manière claire, captivante et adaptée.

- Pour un public restreint : qu'ils soient maîtres de stage, ou acteurs au sein de projets institutionnels (portes ouvertes, rencontres sportives... etc) ;
- Pour un public large : à l'occasion des conférences en instituts de formation, de job dating, de salon de l'étudiant ou autre.



La formation permettra de professionnaliser les interventions et l'impact des messages sera plus important. **Un discours clair, passionné et structuré** permet de mieux faire connaître les métiers de la santé et de susciter des vocations. Cela permet aussi de se construire des outils, des fiches types, des supports...

Les objectifs d'une formation :

- Développer des compétences en communication orale pour présenter de manière claire, convaincante et structurée son métier et son expérience professionnelle dans le secteur sanitaire et médico-social ;
- Construire un discours percutant et adapté à différents publics pour promouvoir son métier et le secteur de la santé ;
- S'entraîner à prendre la parole en public avec assurance et à transmettre sa passion pour son métier ;
- Maîtriser les outils numériques de présentation pour créer des supports visuels impactants et adaptés à différents publics ;
- Développer des stratégies pour gérer le stress et l'anxiété afin de maintenir un discours clair, convaincant et enthousiaste lors des interventions.

N'hésitez pas à contacter votre organisme de formation pour plus d'information.

Initiative locale : Le projet « Ambassadeurs Métiers » du groupe « Attractivité » du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Pays de Lorient-Quimperlé

Le Groupe « Attractivité » du Conseil Territorial de Santé Lorient-Quimperlé propose aux professionnels une formation intitulée « *Parler en public de son métier* ». La finalité de celle-ci est de préparer des « Ambassadeurs Métiers » susceptibles **de devenir des portevoix** afin de donner l'envie aux autres de rejoindre le secteur de la santé.

Avec le soutien financier de l'ARS Bretagne pour ce projet innovant, **18 professionnels ont pu être formés en 2024** à la fonction d' « Ambassadeurs Métiers », afin de pouvoir représenter le secteur du soin et de prendre soin auprès de 15 établissements scolaires du territoire.

EN SAVOIR PLUS

POUR DONNER DE LA VISIBILITÉ A MON ÉTABLISSEMENT

- Faire **la promotion de vos évènements et stages** auprès des établissements de votre territoire, du rectorat, des missions locales, des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs au niveau régional (PSAD), des centres d'information et d'orientation (CIO), des chargés de missions attractivité départementaux...
- **Proposez vos stages sur [la plateforme d'IDEO](#)**, le service public d'information et d'aide à l'orientation en Bretagne, et retrouvez-y **[les métiers du secteur sanitaire et social](#)** ainsi que **[les formations dispensées en Bretagne](#)**.
- **Inscrivez vous sur les sites [1 jeune 1 solution](#) et [1 élève 1 stage](#)**.
- Pour aller plus loin, vous pouvez aussi **devenir une « entreprise accueillante »** en vous inscrivant sur **[« Immersion facile »](#)** auprès de France Travail.

EN ANNEXE, UN PLANNING PRECONSRUIT POUR LANCER SA SEMAINE DE STAGE ! (voir fiche 2)

| | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven |
|-------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 9:00 | Accueil et orientation |
| 9:30 | Accueil et orientation |
| 10:00 | Accueil et orientation |
| 10:30 | Accueil et orientation |
| 11:00 | Accueil et orientation |
| 11:30 | Accueil et orientation |
| 12:00 | Accueil et orientation |
| 12:30 | Accueil et orientation |
| 13:00 | Accueil et orientation |
| 13:30 | Accueil et orientation |
| 14:00 | Accueil et orientation |
| 14:30 | Accueil et orientation |
| 15:00 | Accueil et orientation |
| 15:30 | Accueil et orientation |
| 16:00 | Accueil et orientation |

| | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven |
|-------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 9:00 | Accueil et orientation |
| 9:30 | Accueil et orientation |
| 10:00 | Accueil et orientation |
| 10:30 | Accueil et orientation |
| 11:00 | Accueil et orientation |
| 11:30 | Accueil et orientation |
| 12:00 | Accueil et orientation |
| 12:30 | Accueil et orientation |
| 13:00 | Accueil et orientation |
| 13:30 | Accueil et orientation |
| 14:00 | Accueil et orientation |
| 14:30 | Accueil et orientation |
| 15:00 | Accueil et orientation |
| 15:30 | Accueil et orientation |
| 16:00 | Accueil et orientation |

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DISPONIBLES SUR LE SITE DE L'ARS BRETAGNE



Julie et Odette sont confidentes depuis 1 an.

AIDE À DOMICILE, C'EST 365 HISTOIRES PAR AN

#MonMetierNosHistoires

Jeune, adulte en reconversion ou en recherche d'emploi ? Les métiers du soin et de l'accompagnement recrutent !
Ces métiers vous intéressent ?
Rendez-vous sur BRETAGNE.ARS.SANTE.FR



Retrouvez notre

PLAYLIST DE VIDÉOS DÉDIÉES
aux métiers du soin
et de l'accompagnement



La famille d'Annick a confiance en Adèle depuis 4 ans.

AIDE-SOIGNANT, C'EST 365 HISTOIRES PAR AN

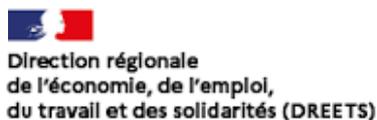
#MonMetierNosHistoires

Jeune, adulte en reconversion ou en recherche d'emploi ? Les métiers du soin et de l'accompagnement recrutent !
Ces métiers vous intéressent ?
Rendez-vous sur BRETAGNE.ARS.SANTE.FR



REMERCIEMENTS

L'ARS Bretagne remercie ses partenaires issus de l'instance régionale « Gouvernance régionale RH », qui ont contribué à l'écriture de cette boîte à outils, et particulièrement les membres du groupe de travail « Accompagnement des jeunes ».





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conception © ARS Bretagne - Photos © Canva et icônes © Flaticon

BOITE À OUTILS

AGIR SUR L'ORIENTATION DES JEUNES VERS LE SECTEUR DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour toute demande d'information : ars-bretagne-secretariat-dah@ars.sante.fr

MAI 2025